



ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 12 septembre 2024 à 18 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Henri Pierre BLANES, M. Stéphane BRETTON, M. Jean – Pierre CASSINA et M. Tomy RADET

Membres excusés : M. Yves MEGOZ, M. Julien BLANC, M. Grégory CREMA, M. John NARDELLI, M. Philippe OTTONE, M. Jean SCOMPARIN

Membres absents : M. Jean – louis NEGRELLO

ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 04 / 07 / 2024;
- 2 – Commande de poissons blancs;
- 3 – Règlementation spécifique sur le prélèvement ou la maille des carpes;
- 4 – Présentation du nouveau Pisciculteur;
- 5 – Achat d'un nouveau véhicule;
- 6 – Prévision de travaux d'entretiens piscicultures des Merzières et du Mont – Blanc;
- 7 – Centenaire de la F.D.A.A.P.P.M.A. 74 au réservoir de pêche de Toisinges;
- 8 – Vérification des fiches du site Internet et complément si nécessaire;
- 9 – Tour de table.

1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 04 / 07 / 2024 :

Après lecture, le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 04 juillet 2024, est adopté à l'unanimité.

2 – Commande de poissons blancs :

Une commande de poissons blancs sera réalisée selon le récapitulatif ci – dessous. Les Présidents de Sociétés seront prochainement informer de la possibilité qui leurs sera donnée de compléter cette commande pour les plans d'eau de leurs choix en bénéficiant des tarifs de l'A.A.P.P.M.A.F. auprès de notre Fournisseur historique.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



Lacs	Gardon	Brochet	Perches
Bois des Îles PASSY	200	140	60
Gannaz PASSY	40		
Pêcheurs THYEZ	60	30	30
Ayze est AYSE	80	30	30
Motte longue BONNEVILLE	80	30	30
Balme MAGLAND	60	30	
Chamonix Mottet MAGLAND	100		
Môle aval LA TOUR	100		
Grand Flérier TANINGES		40	

720 kg	300 kg	150 kg
---------------	---------------	---------------

3 – Règlementation spécifique sur le prélèvement ou la maille des carpes :

Monsieur RADET fait remarquer que les lacs ouverts à la pêche de nuit bénéficient d'une réglementation prendre et relâcher sauf le lac du Môle. Le Conseil d'Administration propose que la même réglementation prendre et relâcher s'applique aussi au lac du Môle. Une demande en ce sens sera faite à la D.D.T. Monsieur MARGAS en profitera pour demander la levée de l'interdiction de conservation des Sandres.

4 – Présentation du nouveau Pisciculteur :

Monsieur Louis CLÉMENT est embauché en contrat à durée indéterminée à compter du 01^{er} octobre 2024. Monsieur MARGAS présente son C.V., diplômes et lui souhaite la bienvenue.

5 – Achat d'un nouveau véhicule :

Notre nouveau Pisciculteur Louis CLÉMENT habite à Cordon au-dessus de Sallanches et va travailler à Passy avant de rejoindre son Collègue Samuel ROMAND. Le trajet de son domicile à Passy sera à sa charge mais les trajets de Passy à Ayze ou ses déplacements dans le Faucigny doivent être à la charge de l'A.A.P.P.M.A.F.

Afin d'éviter de devoir lui payer 0.50 € / km, il faut qu'un véhicule de l'A.A.P.P.M.A.F. soit basé à Passy. Afin d'économiser des trajets, ce véhicule doit pouvoir transporter les poissons qui sortent de la pisciculture de Passy.

Dans l'idée, l'A.A.P.P.M.A.F; achètera un nouveau pick up 4 X 4 (comme prévu au plan pêche) pour remplacer celui de Samuel qui sera basé à Passy.

En attendant, à partir du 01^{er} octobre 2024, le Duster va être relocalisé à Passy pour les raisons évoquées ci-dessus.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



6 – Prévision de travaux d'entretiens piscicultures des Merzières et du Mont – Blanc :

Ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil d'Administration. Il faudra planifier une journée de nettoyage en novembre.

7 – Centenaire de la F.D.A.A.P.P.M.A. 74 au réservoir de pêche de Toisinges :

Monsieur MARGAS rappelle aux Membres du Conseil d'Administration qu'il leurs est demandé de se libérer pour participer à cet évènement.

8 – Vérification des fiches du site Internet et complément si nécessaire :

Ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

9 – Tour de table :

❖ Paulo intervient au nom de Monsieur MEGOZ :

Il propose de revoir le mode de calcul et d'attribution de la ristourne versée aux Sociétés de pêche. Elle ne se ferait plus par rapport aux ventes des cartes de pêche, mais selon certains critères qui seront prochainement définis (Animations, Participation aux lâchés de poissons avec l'AAPPMAF, pêche électriques, concours, nettoyage...

Une réunion interne sera organisée afin d'avancer sur le sujet.

Il est suggéré de prendre contact avec la Mairie de Sallanches pour faire un point sur les projets de la Commune et de prévoir des lâchers de poissons en conséquence. En attendant, tant que la pêche dans le lacs des Îlettes sera possible, l'A.A.P.P.M.A.F. continuera à lâcher des truites.

Il est demandé de faire attention aux truites qui sont introduites dans le parcours sportif du Giffre à Marignier car plusieurs Interlocuteur font remarquer qu'elles ne sont pas belles. Le Conseil d'Administration se demande d'où viennent ces truites.

❖ Paulo fait un point sur le faucardage. Monsieur SADOUX a fabriqué une rallonge pour aller chercher les herbiers sur le fond des lacs. Par ailleurs Paulo présente un petit film très intéressant où les administrateurs visualisent les effets positifs du faucardage. Merci aux Amis d'yves qui ont fait ces prises de vue et photos. A voir si ce film pourrait être présenté à tous sur notre page Facebook.

Monsieur SADOUX a transmis 2 devis pour l'achat d'un treuil pour hisser le bateau faucardeur sur la remorque qui était jusqu'à maintenant réalisé par un treuil appartenant à Yves. Les prix étant très proches, l'achat est validé et le modèle sera choisi par Yves.

Un rapide récapitulatif des heures de bénévolat de Monsieur SADOUX est présenté :

2023 = 147 heures / 2024 = 333 heures pour un total de 480 heures.

Un mode de gestion de la Sallanche et du Torrent de la Croix est discuté. Actuellement en surdensitaire, des alevins fario ont été trouvés lors de pêches électriques réalisés à l'occasion de travaux d'effacement de seuil. Le Conseil d'administration proposera donc de mettre ces deux cours d'eau en alevinage pour le prochain P.D.P.G.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



- ❖ Monsieur BLANES rapporte que des Black Bass ont été capturés dans le lac d'Anthon à Mieussy. Le Conseil d'Administration de questionne sur l'origine de ces poissons qui n'ont pas été introduit par ses soins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30

Compte rendu établi par Franck MARGAS

Prochaine réunion du Conseil d'Administration jeudi 03 octobre 2024

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971